

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 01864

Numéro SIREN : 383 000 692

Nom ou dénomination : CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE HAUTS DE FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 10/11/2021 sous le numéro de dépôt 23185

**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DE LA CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE
DU MERCREDI 21 AVRIL 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un avril à dix-sept heures quarante-cinq, les sociétaires de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Hauts De France, Banque Coopérative régie par les articles L.512-85 et suivants du Code monétaire et financier, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 383 000 692, au capital de 1 000 000 000 € et dont le siège social est à Euralille (59777), 135 Pont de Flandres, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire visioconférence via TEAMS dans le cadre du contexte d'urgence sanitaire et selon les modalités prévues dans le décret du 9 Mars 2021 prorogeant la durée d'application de l'ordonnance n° 2020-321, du décret n° 2020-418 du 10 Avril 2020 et du décret n° 2020-629 du 25 Mai 2020 jusqu'au 31 Juillet 2021.

La séance, placée sous la présidence de Monsieur Philippe LAMBLIN, Président du Conseil d'Orientation et de Surveillance, est déclarée ouverte à 17 h 45.

Etaient présents :

Les Sociétaires :

Société Locale d'Épargne Flandre Métropoles Nombre de voix : 4 375 195	Représentée par M. Philippe LAMBLIN, Président du Conseil d'Administration
Société Locale d'Épargne Amiens Somme Est Nombre de voix : 3 634 605	Représentée par Mme Mathilde ROY, Présidente du Conseil d'Administration
Société Locale d'Épargne Valenciennes Sambre Avesnois Nombre de voix : 3 621 752	Représentée par M. Pascal DEGRELLE, Président du Conseil d'Administration
Société Locale d'Épargne Arras-Lens-Liévin Nombre de voix : 3 381 935	Représentée par M. Jérôme DARRAS, Président du Conseil d'Administration <i>a donné pouvoir au Président de l'Assemblée Générale</i>
Société Locale d'Épargne Saint Omer-Calais Nombre de voix : 2 803 953	Représentée par M. Stéphane POTTEZ, Président du Conseil d'Administration
Société Locale d'Épargne Lille Nombre de voix : 2 722 701	Représentée par Mme Dominique RAMAN, Présidente du Conseil d'Administration
Société Locale d'Épargne Pays d'Opale Nombre de voix : 2 633 127	Représentée par Mme Laurence LEDOUX, Présidente du Conseil d'Administration
Société Locale d'Épargne Douaisis-Cambrésis Nombre de voix : 2 597 475	Représentée par M. José DE SOUSA, Président du Conseil d'Administration - ABSENT
Société Locale d'Épargne Hauts de l'Aisne Nombre de voix : 2 519 595	Représentée par M. Jean-Claude JOSINSKI Président du Conseil d'Administration
Société Locale d'Épargne Compiègne Les Deux Vallées Nombre de voix : 2 535 618	Représentée par Mme Nathalie PISCHEDDA, Présidente du Conseil d'Administration <i>a donné pouvoir au Président de l'Assemblée Générale</i>
Société Locale d'Épargne Haute Deûle Nombre de voix : 2 339 219	Représentée par M. Ludovic CANON, Président du Conseil d'Administration
Société Locale d'Épargne Béthune-Bruay Nombre de voix : 2 305 521	Représentée par M. Jean-Xavier VERACX, Président du Conseil d'Administration
Société Locale d'Épargne Aisne Champenoise Nombre de voix : 2 247 800	Mme Marie-Thérèse PIEKACZ, Présidente du Conseil d'Administration

Société Locale d'Epargne Pays du Beauvaisis Nombre de voix : 2 186 143	Représentée par M. Didier PIGNAT Président du Conseil d'Administration
Société Locale d'Epargne Maritime Nombre de voix : 2 126 399	M. Stéphane MAILLET, Président du Conseil d'Administration
Société Locale d'Epargne Valois Sud Oise Nombre de voix : 1 957 755	Représentée par M. Marc DELASSUS Président du Conseil d'Administration
Société Locale d'Epargne Somme Grand Littoral Nombre de voix : 1 909 998	Mme Astrid MAUDUIT Présidente du Conseil d'Administration
Société Locale d'Epargne Saint Amand-Denain Nombre de voix : 1 898 441	Représentée par Mme Corinne WISNIEWSKI, Présidente du Conseil d'Administration
Société Locale d'Epargne Flandre Nombre de voix : 1 815 185	Représentée par M. Stéphane LEDEZ, Président du Conseil d'Administration

Assistaient également à l'Assemblée :

M. Laurent ROUBIN, Président du Directoire, en charge du Pôle Stratégie, Risques et Communication
Mme Peggy BRIONE, Membre du Directoire en charge du Pôle Culture, Talents et Transformation
Mme Valérie RAYNAUD, Membre du Directoire en charge du Pôle Banque de Détail
M. Michaël KERVRAN, Membre du Directoire en charge du Pôle Finances et Opérations
M. Thierry LHOSTE, Membre du Directoire en charge du Pôle Entreprises Institutionnels et Territoires
Mme Marie-Pascale VARENNE, Déléguée BPCE

Cabinet KPMG Audit, Commissaire Aux Comptes, représenté par Mme Marie-Christine JOLYS
Cabinet PWC, Commissaire Aux Comptes, représenté par M. Nicolas WILFART

Maître Emilie SPATARI, Huissier de Justice

M. Nicolas DELCOURT, représentant le Comité Social Economique

M. Philippe BAILLY, Secrétaire Général
Mme Paula SEIXAS, Responsable Département Juridique et Vie des Instances
M. Nicolas DELNATTE, Directeur Développement Coopératif et RSE
Mme Christelle BOUDEVILLE, Juriste
M. François TERNISIEN, Juriste

Etaient absents excusés :

Mme Nathalie PISCHEDDA, Président de la SLE Compiègne Les Deux Vallées (*Pouvoir au Président de l'Assemblée Générale*)

M. Gabriel AMOYAL, Président de la SLE Creil Centre : Nombre de voix : 37 582

M. Jérôme DARRAS, Président de la SLE Arras Lens Liévin (*Pouvoir au Président de l'Assemblée Générale*)

M. José DE SOUSA, Président de la SLE Douaisis-Cambrésis : Nombre de voix : 2 597 475

* * * * *

Le Président Philippe LAMBLIN accueille les Président(e)s et Vice-Présidents(es) des Sociétés Locales d'Epargne (SLE) et les remercie pour leur présence à cette Assemblée Générale Ordinaire réunie de manière exceptionnelle en visioconférence via TEAMS.

Le Président Philippe LAMBLIN propose de procéder aux formalités préalables en commençant par la constitution du Bureau. Sur proposition du Président, qui est de droit Président du bureau, sont désignés comme Scrutateurs :

- Madame Mathilde ROY, représentant la SLE Amiens Somme Est,
- Monsieur Pascal DEGRELLE, représentant la SLE Valenciennes Sambre Avesnois.

Monsieur Philippe BAILLY, Secrétaire Général, est désigné Secrétaire du bureau.

Le Président indique que les documents attestant de la régularité de la convocation et de la délibération ont été mis à la disposition par voie électronique des Présidents des Sociétés Locales d'Epargne le 6 Avril 2021 :

- Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire,
- L'ordre du jour,
- Les projets de résolutions,

Il indique également avoir à sa disposition :

- La feuille de présence à l'Assemblée Générale Ordinaire,
- La liste des Sociétaires de la Caisse d'Epargne Hauts De France et la répartition du capital social,

Il rappelle que l'Assemblée Générale Ordinaire a été convoquée pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Nomination des Censeurs statutaires (Article 35 dans la limite de 6) ;
2. Pouvoirs pour effectuer les formalités.

Avant de commencer l'examen de ces différents points, le Président s'assure de l'atteinte du quorum.

Il rappelle que sur première convocation pour l'Assemblée Générale Ordinaire, les sociétaires présents ou représentés ou ayant voté par correspondance doivent représenter au moins un cinquième des parts sociales ayant le droit de vote (soit 10 000 000 parts).

Le Président Philippe LAMBIN rappelle également que l'abstention en Assemblée Générale ou l'absence d'indication dans un formulaire de vote par correspondance n'est plus considérée comme un vote contre, mais comme un vote non exprimé (*Loi Solfi – R. 225-76 Code de Commerce*).

Ainsi qu'il résulte de la feuille de présence, le Président constate que deux Sociétés Locales d'Epargne (SLE) sont absentes (SLE Creil Centre et SLE Douaisis Cambrésis) et que deux SLE ont donné pouvoir au Président de l'Assemblée Générale (SLE Compiègne Les Deux Vallées et SLE Arras Lens Liévin).

Le quorum est atteint, l'Assemblée Générale Ordinaire peut donc délibérer valablement avec 47 014 943 voix sur un total de 50 000 000 voix.

Ladite feuille de présence a été certifiée sincère et véritable par les membres du bureau ci-avant désignés.

Le Président rappelle ensuite les conditions de majorité et précise que les délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire sont prises à la majorité des voix des sociétaires présents ou représentés ou ayant voté par correspondance, soit 23 507 473 voix. Il rappelle également que dans les coopératives le vote se fait à main levée et propose de procéder ainsi en l'absence de demande particulière sur ce sujet.

Le Président propose de commencer l'ordre du jour de cette Assemblée.

Le Président Philippe LAMBLIN, précise que sur proposition du Directoire, le Conseil d'Orientation et de Surveillance dans sa séance du 21 Avril 2021, a décidé de soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire la nomination de :

- Mme Christine BEUN
- M. Alain HERRENG
- M. Stéphane MAILLET
- Mme Astrid MAUDUIT
- Mme Corinne WISNIEWSKI
- M. Stéphane LEDEZ

En qualité de Censeurs, conformément aux dispositions de l'article 35 des statuts de la Caisse d'Epargne Hauts de France.

Le Président Philippe LAMBLIN proposer de passer au vote des résolutions

PREMIERE RESOLUTION : NOMINATION DES CENSEURS STATUTAIRES (Art. 35 des statuts)

« L'Assemblée Générale nomme **Madame Christine BEUN** en qualité de Censeur au Conseil d'Orientation et de Surveillance, pour un mandat de six ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026 ».

- **Voix pour :** 47 014 943
- **Absentions :** 0
- **Voix contre :** 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées des sociétaires présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION : NOMINATION DES CENSEURS STATUTAIRES (Art. 35 des statuts)

« L'Assemblée Générale nomme **Monsieur Alain HERRENG** en qualité de Censeur au Conseil d'Orientation et de Surveillance, pour un mandat de six ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026 ».

- **Voix pour :** 47 014 943
- **Absentions :** 0
- **Voix contre :** 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées des sociétaires présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION : NOMINATION DES CENSEURS STATUTAIRES (Art. 35 des statuts)

« L'Assemblée Générale nomme **Monsieur Stéphane MAILLET** en qualité de Censeur au Conseil d'Orientation et de Surveillance, pour un mandat de six ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026 ».

- **Voix pour :** 47 014 943
- **Absentions :** 0
- **Voix contre :** 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées des sociétaires présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION : NOMINATION DES CENSEURS STATUTAIRES (Art. 35 des statuts)

« L'Assemblée Générale nomme **Madame Astrid MAUDUIT** en qualité de Censeur au Conseil d'Orientation et de Surveillance, pour un mandat de six ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026 ».

- **Voix pour :** 47 014 943
- **Absentions :** 0
- **Voix contre :** 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées des sociétaires présents ou représentés.

CINQUIEME RESOLUTION : NOMINATION DES CENSEURS STATUTAIRES (Art. 35 des statuts)

« L'Assemblée Générale nomme **Madame Corinne WISNIEWSKI** en qualité de Censeur au Conseil d'Orientation et de Surveillance, pour un mandat de six ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026 ».

- **Voix pour :** 47 014 943
- **Absentions :** 0
- **Voix contre :** 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées des sociétaires présents ou représentés.

SIXIEME RESOLUTION : NOMINATION DES CENSEURS STATUTAIRES (Art. 35 des statuts)

« L'Assemblée Générale nomme **Monsieur Stéphane LEDEZ** en qualité de Censeur au Conseil d'Orientation et de Surveillance, pour un mandat de six ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026 ».

- **Voix pour :** 47 014 943
- **Absentions :** 0
- **Voix contre :** 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées des sociétaires présents ou représentés.

SEPTIEME RESOLUTION : POUVOIRS POUR EFFECTUER LES FORMALITES

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente réunion en vue d'accomplir toutes formalités de dépôts et publicités.

Le Président Philippe LAMBLIN clôture l'Assemblée Générale à 18h10 et remercie l'ensemble des Président(e)s et Vice-Président(e)s présent(e)s.

De tout ce qui précède ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau.

Lille, le 22 Avril 2021
Procès-verbal certifié conforme
Pour servir et valoir ce que de droit



Secrétaire de séance
Philippe BAILLY

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DE LA CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE
DU MERCREDI 21 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un avril à quatorze heures trente, les sociétaires de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Hauts De France, Banque Coopérative régie par les articles L.512-85 et suivants du Code monétaire et financier, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 383 000 692, au capital de 1 000 000 000 € et dont le siège social est à Euralille (59777), 135 Pont de Flandres, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire visioconférence via TEAMS dans le cadre du contexte d'urgence sanitaire et selon les modalités prévues dans le décret du 9 Mars 2021 prorogeant la durée d'application de l'ordonnance n° 2020-321, du décret n° 2020-418 du 10 Avril 2020 et du décret n° 2020-629 du 25 Mai 2020 jusqu'au 31 Juillet 2021.

La séance, placée sous la présidence de Monsieur Philippe LAMBLIN, Président du Conseil d'Orientation et de Surveillance, est déclarée ouverte à 14 h 30.

Etaient présents :

Les Sociétaires :

Société Locale d'Épargne Flandre Métropoles Nombre de voix : 4 375 195	Représentée par M. Philippe LAMBLIN, Président du Conseil d'Administration
Société Locale d'Épargne Amiens Somme Est Nombre de voix : 3 634 605	Représentée par Mme Mathilde ROY, Présidente du Conseil d'Administration
Société Locale d'Épargne Valenciennes Sambre Avesnois Nombre de voix : 3 621 752	Représentée par M. Pascal DEGRELLE, Président du Conseil d'Administration
Société Locale d'Épargne Arras-Lens-Liévin Nombre de voix : 3 381 935	Représentée par M. Jérôme DARRAS, Président du Conseil d'Administration
Société Locale d'Épargne Saint Omer-Calais Nombre de voix : 2 803 953	Représentée par M. Stéphane POTTEZ, Président du Conseil d'Administration
Société Locale d'Épargne Lille Nombre de voix : 2 722 701	Représentée par Mme Dominique RAMAN, Présidente du Conseil d'Administration
Société Locale d'Épargne Pays d'Opale Nombre de voix : 2 633 127	Représentée par Mme Laurence LEDOUX, Présidente du Conseil d'Administration
Société Locale d'Épargne Douaisis-Cambrésis Nombre de voix : 2 597 475	Représentée par M. José DE SOUSA, Président du Conseil d'Administration
Société Locale d'Épargne Hauts de l'Aisne Nombre de voix : 2 519 595	Représentée par M. Jean-Claude JOSINSKI Président du Conseil d'Administration
Société Locale d'Épargne Compiègne Les Deux Vallées Nombre de voix : 2 535 618	Représentée par Mme Nathalie PISCHEDDA, Présidente du Conseil d'Administration <i>a donné pouvoir au Président de l'Assemblée Générale</i>
Société Locale d'Épargne Haute Deûle Nombre de voix : 2 339 219	Représentée par M. Ludovic CANON, Président du Conseil d'Administration
Société Locale d'Épargne Béthune-Bruay Nombre de voix : 2 305 521	Représentée par M. Jean-Xavier VERACX, Président du Conseil d'Administration
Société Locale d'Épargne Aisne Champenoise Nombre de voix : 2 247 800	Mme Marie-Thérèse PIEKACZ, Présidente du Conseil d'Administration

Société Locale d'Epargne Pays du Beauvaisis Nombre de voix : 2 186 143	Représentée par M. Didier PIGNAT Président du Conseil d'Administration
Société Locale d'Epargne Maritime Nombre de voix : 2 126 399	M. Stéphane MAILLET, Président du Conseil d'Administration
Société Locale d'Epargne Valois Sud Oise Nombre de voix : 1 957 755	Représentée par M. Marc DELASSUS Président du Conseil d'Administration
Société Locale d'Epargne Somme Grand Littoral Nombre de voix : 1 909 998	Mme Astrid MAUDUIT Présidente du Conseil d'Administration
Société Locale d'Epargne Saint Amand-Denain Nombre de voix : 1 898 441	Représentée par Mme Corinne WISNIEWSKI, Présidente du Conseil d'Administration
Société Locale d'Epargne Flandre Nombre de voix : 1 815 185	Représentée par M. Stéphane LEDEZ, Président du Conseil d'Administration

Assistaient également à l'Assemblée :

M. Laurent ROUBIN, Président du Directoire, en charge du Pôle Stratégie, Risques et Communication
Mme Peggy BRIONE, Membre du Directoire en charge du Pôle Culture, Talents et Transformation
Mme Valérie RAYNAUD, Membre du Directoire en charge du Pôle Banque de Détail
M. Michaël KERVRAN, Membre du Directoire en charge du Pôle Finances et Opérations
M. Thierry LHOSTE, Membre du Directoire en charge du Pôle Entreprises Institutionnels et Territoires
Mme Marie-Pascale VARENNE, Déléguée BPCE

Cabinet KPMG Audit, Commissaire Aux Comptes, représenté par Mme Marie-Christine JOLYS
Cabinet PWC, Commissaire Aux Comptes, représenté par M. Nicolas WILFART

Maître Emilie SPATARI, Huissier de Justice

M. Nicolas DELCOURT, représentant le Comité Social Economique

M. Philippe BAILLY, Secrétaire Général
Mme Paula SEIXAS, Responsable Département Juridique et Vie des Instances
M. Nicolas DELNATTE, Directeur Développement Coopératif et RSE
Mme Christelle BOUDEVILLE, Juriste
M. François TERNISIEN, Juriste

Etaient absents excusés :

Mme Nathalie PISCHEDDA, Président de la SLE Compiègne Les Deux Vallées (*Pouvoir au Président de l'Assemblée Générale*)

M. Gabriel AMOYAL, Président de la SLE Creil Centre : Nombre de voix : 37 582

* * * * *

Le Président Philippe LAMBLIN accueille les Président(e)s et Vice-Présidents(es) des Sociétés Locales d'Epargne (SLE) et les remercie pour leur présence à cette Assemblée Générale Ordinaire réunie de manière exceptionnelle en visioconférence via TEAMS.

Le Président Philippe LAMBLIN adresse une pensée toute particulière à toute personne ayant un proche touché par le COVID-19.

Le Président Philippe LAMBLIN donne la parole aux 18 Présidents des Sociétés Locales d'Epargne afin de se présenter.

Le Président Philippe LAMBLIN remercie chaque intervenant et propose de procéder aux formalités préalables en commençant par la constitution du Bureau.

Sur proposition du Président, qui est de droit Président du bureau, sont désignés comme Scrutateurs :

- Madame Mathilde ROY, représentant la SLE Amiens Somme Est,
- Monsieur Pascal DEGRELLE, représentant la SLE Valenciennes Sambre Avesnois.

Monsieur Philippe BAILLY, Secrétaire Général, est désigné Secrétaire du bureau.

Le Président indique que les documents attestant de la régularité de la convocation et de la délibération ont été mis à la disposition par voie électronique des Présidents des Sociétés Locales d'Epargne le 6 Avril 2021 :

- Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire,
- L'ordre du jour,
- Les projets de résolutions,
- Le rapport annuel 2020
- Les observations du Conseil d'Orientation et de Surveillance
- Les rapports des Commissaires aux Comptes

Il indique également avoir à sa disposition :

- La feuille de présence à l'Assemblée Générale Ordinaire,
- La liste des actions nominatives de parrainage, mécénat,
- La liste des Sociétaires de la Caisse d'Epargne Hauts De France et la répartition du capital social,

Il rappelle que l'Assemblée Générale Ordinaire a été convoquée pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Présentation du rapport du Directoire sur la gestion de l'établissement et sur les comptes individuels et consolidés de l'exercice clos au 31 Décembre 2020 ;
2. Présentation du rapport du Conseil d'Orientation et de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise pour l'exercice 2020 ;
3. Présentation des rapports des Commissaires Aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos et sur les comptes consolidés au 31 décembre 2020 et sur les conventions réglementées ;
4. Présentation de l'avis de l'Organisme Tiers Indépendant sur la déclaration consolidée de Performance extra-financière ;
5. Approbation des comptes annuels 2020 ;
6. Approbation des comptes consolidés 2020 (art. L.225-100 al.2 et 3 Code du commerce) ;
7. Affectation des résultats de la Caisse d'Epargne Hauts de France ;
8. Fixation des modalités de paiement de l'intérêt des parts sociales de la Caisse d'Epargne Hauts de France ;
9. Fixation du niveau de rémunération des parts sociales des Sociétés Locales d'Epargne ;
10. Fixation du montant global des indemnités compensatrices allouées aux membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance ;
11. Approbation des conventions réglementées autorisées préalablement ou non par le COS (art. L. 225-88 du Code du commerce) ;
12. Renouvellement du mandat des Commissaires aux Comptes ;
13. Election des membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance au titre des Sociétés Locales d'Epargne (sièges réservés et sièges libres)
14. Consultation sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées aux dirigeants et catégories de personnel visés à l'article L 511-71 du Code Monétaire et Financier, durant l'exercice clos au 31 décembre 2020 ;
15. Pouvoirs pour effectuer les formalités.

Avant de commencer l'examen de ces différents points, le Président s'assure de l'atteinte du quorum.

Il rappelle que sur première convocation pour l'Assemblée Générale Ordinaire, les sociétaires présents ou représentés ou ayant voté par correspondance doivent représenter au moins un cinquième des parts sociales ayant le droit de vote (soit 10 000 000 parts).

Le Président Philippe LAMBIN rappelle également que l'abstention en Assemblée Générale ou l'absence d'indication dans un formulaire de vote par correspondance n'est plus considérée comme un vote contre, mais comme un vote non exprimé (*Loi Solihy – R. 225-76 Code de Commerce*).

Ainsi qu'il résulte de la feuille de présence, le Président constate qu'une Société Locale d'Epargne (SLE) est absente (SLE Creil Centre) et qu'une SLE a donné pouvoir au Président de l'Assemblée Générale (SLE Compiègne Les Deux Vallées).

Le quorum est atteint, l'Assemblée Générale Ordinaire peut donc délibérer valablement avec 49 612 418 voix sur un total de 50 000 000 voix.

Ladite feuille de présence a été certifiée sincère et véritable par les membres du bureau ci-avant désignés.

Le Président rappelle ensuite les conditions de majorité et précise que les délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire sont prises à la majorité des voix des sociétaires présents ou représentés ou ayant voté par correspondance, soit 24 806 210 voix.

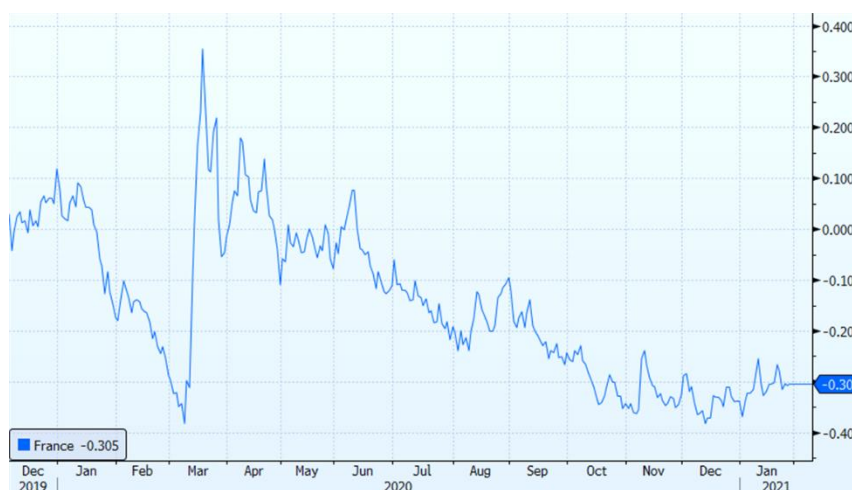
Le Président propose de commencer l'ordre du jour de cette Assemblée.

- **Rapport Annuel 2020 du Directoire**

Le Président Philippe LAMBLIN laisse la parole à Monsieur Michaël KERVRAN.

Monsieur Michaël KERVRAN, Membre du Directoire rappelle que le rapport annuel de l'exercice 2020 a été mis à disposition des Présidents des Sociétés Locales d'Epargne. Il propose de présenter la synthèse.

Environnement financier : Chiffres clés :



- Plan de soutien de 300 Md€ en France. Lancement du PEPP par la BCE + nouveaux TLTRO
- Crise COVID en Europe – confinement dans la plupart des pays
- Explosion du chômage aux US
- Net redémarrage de l'activité à partir de mai : production industrielle France +20%.
- La BCE alloue 1300 G€ au TLTRO 3 et augmente la taille du PEPP de 600 G€
- La FED annonce le maintien des taux zéro au moins jusqu'en 2022
- France : présentation du plan de relance de 100 Md€ principalement orienté vers l'offre et les entreprises
- L'inflation zone euro tombe à -0,2% en août et à -0,3% en septembre.
- France : présentation du plan de relance de 100 Md€ principalement orienté vers l'offre et les entreprises
- L'inflation ZE tombe à -0,2% en août et à -0,3% en septembre.

Environnement financier : Evolution de l'indice CAC 40 sur 2020



Il souligne également les éléments suivants :

- + 7,2 Mds€ de nouveaux crédits au financement des projets des familles et des entreprises
- 3,4 Mds€ pour les familles
- 3,8 Mds€ pour les clientèles entreprises et institutionnels, dont 600 M€ de PGE
- + 40 000 nouveaux clients
- 1 habitant sur 5 des Hauts-de-France est un client régulier
- 600 000 contrats d'assurance
- 400 000 sociétaires
- 6 000 nouveaux en 2020

En matière de différenciation coopérative, concrètement la Caisse d'Epargne Hauts de France :

- Est le 7^{ème} employeur privé de la Région
- Est entourée de 3 000 collaborateurs en CDI
- A réalisé 160 embauches
- Et 97 recrutements en alternance

- Participation active au développement du territoire
- 42 M€ de taxes locales versées sur les territoires
- 517 micro-crédits pour accompagner la création d'activités et les emplois (292 individuels, 225 professionnels)
- 37 M€ d'achats locaux en région
- 2.5 M€ par an dédiés à des actions solidaires sur le territoire : culture et éducation, insertion, sport et santé.

- Financement de l'économie sociale :
 - o 207 M€ en faveur du Secteur public territorial
 - o 56 M€ en faveur de l'Economie Sociale
 - o 123 M€ en faveur du Logement Social
- Ressources Humaines
 - o 3 001 CDI et 231 CDD
 - o 31 heures de formation par ETP
 - o 7.2% de la masse salariale
- Investissements
 - o 17 M€ d'investissements (dont 5 M€ pour l'informatique, 1 Me pour la Sécurité et 12 M€ pour les rénovations d'agences)
 - o 15 agences rénovées et 5 agences rafraîchies
 - o 87.3% des agences accessibles aux personnes handicapées (loi handicap 2005)
 - o 100% des agences accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR)

Monsieur Michaël KERVRAN présente les états financiers et données financières :

- PNB : 639.8 M€ vs 639.8 M€ en 2019
- Frais de gestion : 396.2 M€ vs 405.6 M€ en 2019 (-2.3%)
- Coût du risque : 59.5 M€ vs 22.7 M€ en 2019 (+162.1%)
- Résultat net : 132.5 M€ vs 159.5 M€ en 2019 (-16.9%)

- Liquidity Coverage Ratio : 129%
- Ratio de solvabilité : 26%
- NSFR : 123.4%
- CERC : 108%
- Ratio de levier : 7.9%
- Engagements de crédits : 7 237 M€ vs 6 031 M€ en 2019 (+20%)
- Encours de crédits : 25 270 M€ vs 23 602 M€ en 2019 (+7%)
- Collecte d'épargne hors DAV : 861 M€ vs 262 M€ en 2019 (+229%)
- Encours d'épargne : 41 611 M€ vs 38 838 M€ en 2019 (+7%)

- Indicateurs de solvabilité :
 - o Risk-Weighted Assets (RWA en M€) : 11 887 M€ et 11 750 M€ en 2019 (+1.2%)
 - o Ratio de solvabilité IFRS consolidés : 26.3% vs 25.5% en 2019
 - o Fonds propres bruts : 3 893 M€ vs 3 955 M€ (-1.6%)
 - o Fonds propres CET1 : 3 120 M€ vs 2 993 M€ en 2019 (+4.2%)

- **Observation du Conseil d'Orientation et de Surveillance**

Le Président Philippe LAMBLIN précise que les observations du Conseil d'Orientation et de Surveillance sur le rapport annuel et les comptes annuels de l'exercice 2020 ont été adressées avec la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire le 6 Avril 2021. Il propose d'en présenter une synthèse.

I. Observations du Conseil d'Orientation et de Surveillance sur le rapport annuel 2020

Après avoir entendu une présentation détaillée du Rapport Annuel par le Directoire, après avoir entendu l'avis du Comité d'Audit,

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance note que l'exercice a été marqué la pandémie de Covid 19 qui a généré des dépenses exceptionnelles, mais également des modifications d'organisation comme la généralisation du télétravail, la mise en place de mesures de distanciation sociale, des modifications managériales avec notamment une gestion des équipes à distance. Cette crise sanitaire a également engendré une augmentation de risques de fraudes, incivilités... Il note que le coût du risque s'établit en 2020 à 59.5 M€ se dégradant de 36.7 M€ par rapport à 2019. Il se situe au-delà du niveau du risque attendu au budget.

Le Conseil d'Orientation et de surveillance note également une activité commerciale dynamique avec en matière de crédits une croissance des encours de prêts et créances à la clientèle de plus de 7.1% par rapport à l'année 2019.

- **UTILE** : dans un contexte inédit, la Caisse d'Epargne Hauts de France s'est fortement mobilisée aux côtés des familles, professionnels et entreprises de la région,
- **SOLIDE** : la banque coopérative régionale a stabilisé son niveau d'activité avec un PNB à 640 M€, constant par rapport à 2019, grâce à une forte dynamique commerciale.

La Caisse d'Epargne Hauts de France est parvenue à maintenir son niveau de revenus à l'égal de l'exercice 2019. Un résultat obtenu grâce à la dynamique commerciale déployée au long de l'année, tant auprès des particuliers que des professionnels et des entreprises.

- **PRUDENTE** : Un résultat net en recul de 17% impacté par un coût du risque fort,
- **DYNAMIQUE** : 7.2 Mds€ de financements pour les familles et les entreprises de la région
- **AUPRES DES FAMILLES** : 3.4 Mds€ consacrés aux projets des particuliers. 36 000 nouveaux clients en 2020 – 19 000 nouveaux clients de moins de 25 ans et 6 000 nouveaux sociétaires on rejoint la Caisse.

- **AUPRES DES ENTREPRISES ET GRANDS PROJETS : 3.8 Mds€ (+23%) de financement dont 568 M€ au travers de 4 198 Prêts Garantis par l'Etat (PGE) et 14 000 reports de crédits (100 M€ de mensualités décalées)**
- **DIVERSIFICATION : accélération sur l'agriculture et la santé, ainsi qu'en Belgique**
- **AU SERVICE DE L'EMPLOI : la Caisse d'Epargne Hauts de France moteur de l'emploi et soutien de la jeunesse**
 - ✓ 7ème employeur privé en Hauts-de-France

- **PLUS QU'UNE BANQUE : fidèle à son soutien aux mondes de la Culture, du Sport Santé et de l'Insertion**

La Caisse a maintenu son programme annuel d'actions solidaires de soutien à la Culture, au Sport Santé et à l'insertion, à hauteur de 2,5 M€.

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance a noté sur le plan de l'activité commerciale :

- Une progression des encours de crédits de +7.1% à 25.2 Milliards d'euros
- Un encours de collecte de 41.6 Milliards d'euros (+7.14%)

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance a également noté que la Caisse d'Epargne Hauts de France, par la résilience de ses résultats financiers et la solidité de ses indicateurs, confirme sa position d'acteur majeur du développement économique du territoire, de ses infrastructures et de l'emploi.

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance remercie tous les collaborateurs pour leur contribution à ces résultats.

En conséquence, le Conseil d'Orientation et de Surveillance émet un avis favorable sur le rapport annuel.

II Observations du Conseil d'Orientation et de Surveillance sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020

Après avoir examiné les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020, il convient de noter en synthèse, en normes IFRS consolidé (vision comptable) :

- Un produit net bancaire de 645.4 M€, en hausse de 0.1 %
- Un résultat net de 130 M€, en baisse de 14 %
- Un coefficient d'exploitation de 63.4 % en amélioration de 1.5 points
- Des fonds propres IFRS pour calcul du ratio de solvabilité de 3 120 M€ en hausse de 4.2%
- Un ratio de solvabilité IFRS consolidé de 26.25%

Après avoir entendu l'avis du Comité d'Audit,

Après avoir entendu l'avis des Commissaires-aux-comptes,

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance considère que les informations qui lui ont été présentées peuvent l'être à l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance considère que les comptes annuels ont été arrêtés en conformité avec les méthodes comptables et les règles de la Caisse d'Epargne Hauts De France, telles qu'elles lui ont été présentées.

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance considère que les projets de résolutions, et notamment celles concernant l'affectation du résultat sont conformes aux recommandations de BPC. En ce qui concerne le niveau de rémunération des parts sociales, Le Conseil d'Orientation et de Surveillance, après avoir échangé avec le bureau du COS et les Membres du Comité d'Audit, considère comme adapté un taux de 1.35 %.

En conséquence, le Conseil d'Orientation et de Surveillance émet un avis favorable sur les comptes annuels.

- **Présentation du rapport sur le Gouvernement d'Entreprise**

Le Président Philippe LAMBLIN propose de ne pas donner lecture du Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise et rappelle que ce rapport figure dans la première partie du Rapport Annuel 2020 qui a été adressé par mail avec la convocation de l'Assemblée Générale.

Il rappelle les principaux thèmes figurant dans ce rapport :

Présentation de l'établissement

- Dénomination, siège social et administratif
- Forme juridique
- Objet social
- Date de constitution, durée de vie
- Exercice social

Capital social de l'établissement

- Parts sociales
- Politique d'émission et de rémunération des parts sociales
- Sociétés locales d'épargne

Organes d'administration, de direction et de surveillance

- Directoire
- Conseil d'orientation et de surveillance
- Commissaires aux comptes

Éléments complémentaires

- Tableau des délégations accordées pour les augmentations de capital et leur utilisation
- Tableau des mandats exercés par les mandataires sociaux
- Conventions significatives (article L.225-37-4 du code de commerce)
- Observations du Conseil d'orientation et de surveillance sur le rapport de gestion du Directoire

- **Observations du Comité Social Economique**

Le Président Philippe LAMBLIN précise que le Comité Social Economique n'a pas formulé d'observations.

- **Présentation des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2019 et sur les conventions réglementées**

Le Président Philippe LAMBLIN donne la Parole à Madame Marie-Christine JOLYS et Monsieur Nicolas WILFART, Commissaires aux Comptes.

Madame Marie-Christine JOLYS présente les rapports sur les comptes individuels et les comptes consolidés. Elle précise que ces rapports ont été envoyés aux Président(e)s des Sociétés Locales d'Epargne avec la convocation.

Madame Marie-Christine JOLYS précise que depuis deux ans les rapports ont une nouvelle forme avec l'opinion sur les comptes, la déclaration d'indépendance ainsi que la mention des points clés de l'audit qui ont été détaillés dans le rapport complémentaire présenté et remis au Comité d'Audit.

Madame Marie-Christine JOLYS rappelle que les comptes individuels sont arrêtés dans les référentiels comptables français alors que depuis dix ans les comptes consolidés sont arrêtés en référentiel IFRS. Elle précise que les différences portent notamment en normes françaises (comptes individuels) sur l'existence d'un fonds pour risques bancaires généraux et des règles comptables différentes au regard du placement et de la valorisation des instruments financiers notamment sur la valorisation des titres BPCE. En ce qui concerne le risque de crédit, elle précise que la principale différence réside dans le provisionnement des encours sains dans les comptes consolidés.

Madame Marie-Christine JOLYS précise que les Commissaires aux Comptes ont tenu compte de la situation de la crise sanitaire dans l'appréciation portée sur les comptes individuels et les comptes consolidés.

Madame Marie-Christine JOLYS précise que les comptes individuels et les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Elle présente les conclusions des Commissaires aux Comptes qui soulignent que les comptes individuels et les comptes consolidés sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat de l'exercice, de la situation financière et du patrimoine à la clôture de cet exercice.

Madame Marie-Christine JOLYS présente ensuite les points clés de l'audit dans le cadre de la justification des principales appréciations. Elle précise qu'elle doit couvrir deux volets essentiels :

- La dépréciation des prêts et créances (encours sains pour les comptes consolidés et encours fragilisés et douteux pour les comptes consolidés et individuels) ;
- La valorisation des titres BPCE

Elle précise que pour les dépréciations des prêts et créances que la Caisse d'Epargne Hauts de France est exposée au risque de crédits et de contreparties et qu'en face de ces risques demeurent des dépréciations évaluées par le management de la CEHDF en fonction de flux futurs recouvrables estimés en tenant compte des garanties et que les autres provisions sur encours sains et les encours sensibles sont déterminées sur base de modèle qui sont tenus par BPCE. Elle ajoute que les encours de crédits représentent une part significative du bilan et que les provisions sont établies sur bases estimative, les Commissaires aux Comptes considèrent qu'il s'agit d'un point clé de l'Audit nécessitant des travaux particuliers.

Madame Marie-Christine JOLYS rappelle que dans leur rapport les Commissaires aux Comptes ont pris en considération la crise sanitaire dans leur appréciation du provisionnement effectué par la Caisse d'Epargne Hauts de France. Elle ajoute que dans les rapports sont détaillés leurs propres travaux menés ou la revue des travaux effectués par les Commissaires aux Comptes du Groupe BPCE notamment sur les modèles de provisionnement sur encours sains et encours sensibles.

En ce qui concerne la valorisation des titres BPCE, Madame Marie-Christine JOLYS rappelle qu'en normes françaises la valorisation des titres est fondée sur l'actif net évalué du groupe BPCE. Elle ajoute qu'il s'agit d'une valeur d'utilité calculée sur un modèle d'actualisation des dividendes alors qu'en normes IFRS, il s'agit de la juste valeur de la transaction des titres. Elle précise que pour ces deux référentiels, les Commissaires aux Comptes ont effectué un certain nombre de travaux de revue des travaux des Commissaires aux Comptes effectués pour l'ensemble du Groupe.

Madame Marie-Christine JOLYS précise que les Commissaires aux Comptes ont examiné l'ensemble des informations comptables et financières données dans le Rapport de Gestion 2020 et que ces informations sont sincères et cohérentes avec les comptes individuels et consolidés.

Monsieur Nicolas WILFART présente le rapport spécial sur les conventions réglementées.

Monsieur Nicolas WILFART rappelle qu'une convention réglementée est une convention qui intervient entre la Caisse d'Epargne Hauts de France ou l'un de ses Dirigeant ou Membre du Directoire ou du Conseil d'Orientation et de Surveillance ou l'un de ses actionnaires s'il détient au moins 10% de ses droits de vote ou avec une entreprise où un Mandataire Social est également Mandataire Social de l'entreprise concernée. Il ajoute qu'un pacte d'actionnaires est une convention réglementée.

Monsieur Nicolas WILFART précise que le rapport spécial présente à la fois les conventions conclues sur l'exercice ainsi que sur les anciennes conventions qui se sont poursuivies au cours de l'exercice 2020. Il ajoute qu'aucune nouvelle convention n'a été conclue au titre de l'exercice 2020.

Monsieur Nicolas WILFART présente ensuite les différentes conventions approuvées au cours des exercices précédents dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé. Il ajoute que ces conventions sont détaillées dans le rapport spécial qui a été mise à la disposition des Présidents des Sociétés Locales d'Epargne.

Le Président Philippe LAMBLIN remercie les différents intervenants pour la présentation de leur rapport et, en l'absence de question, propose de passer au vote des résolutions

Il rappelle que les délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire sont prises à la majorité des voix des sociétaires présents ou représentés (*ou ayant voté par correspondance*), soit 24 806 210 voix. Il rappelle également que dans les coopératives le vote se fait à main levée et propose de procéder ainsi en l'absence de demande particulière sur ce sujet.

RESOLUTION N° 1 : Approbation des comptes individuels

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport sur la gestion de l'établissement du Directoire, des observations du Conseil d'Orientation et de Surveillance et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes individuels, approuve les comptes de l'exercice de la Caisse d'Epargne Hauts de France à savoir le bilan, le hors bilan, le compte de résultat et les annexes arrêtés le 31 décembre 2020, tels qu'ils lui ont été présentés et se soldant par un résultat net de 156 212 631,16 euros.

L'Assemblée Générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts, à hauteur de 199 259 euros, entraînant une imposition supplémentaire de 63 802,73 euros.

- **Voix pour : 49 612 418**
- **Voix contre : 0**
- **Absentions : 0**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des sociétaires présents ou représentés.

RÉSOLUTION N°2 : Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire sur la gestion du groupe, des observations du Conseil d'Orientation et de Surveillance et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés en référentiel IFRS de la Caisse d'Epargne de Hauts de France, à savoir le bilan consolidé, le compte de résultat consolidé, le tableau de variation des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie et les notes annexes arrêtés au 31 décembre 2020, tels qu'ils lui ont été présentés et se soldant par un résultat net de 130 013 776,03 euros.

- **Voix pour : 49 612 418**
- **Voix contre : 0**
- **Absentions : 0**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des sociétaires présents ou représentés.

RESOLUTION N° 3 : Affectation du résultat

L'Assemblée Générale constatant que le bénéfice de l'exercice clos au 31 décembre 2020 s'élève à 156 212 631.16 euros et constatant l'existence d'un report à nouveau positif de 507 786 033,90 euros, décide, sur proposition du Directoire, d'affecter la somme de 663 998 665.06 euros comme suit :

▪ A la réserve légale	7 810 631.56 euros
▪ A la réserve statutaire	7 810 631.56 euros
▪ Aux autres réserves	7 810 631.56 euros
▪ A la réserve spéciale (Article 238 bis AB du CGI)	8 000.00 euros
▪ Aux intérêts des parts sociales	15 500 000.00 euros
▪ En report à nouveau	<u>625 058 770.39 euros</u>
TOTAL	663 998 665.06 euros

Il est rappelé que l'intérêt servi aux parts sociales de la Caisse d'Epargne au titre des trois exercices précédents a été le suivant :

- Exercice 2019 : 12 559 895 euros
- Exercice 2018 : 12 564 958 euros
- Exercice 2017 : 11 492 340 euros.

Les rémunérations des parts sociales de la Caisse d'Epargne au titre de l'exercice 2020 étant distribuées uniquement à des personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés, elles ne donnent pas droit à la réfaction de 40% mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du CGI.

- **Voix pour :** 49 612 418
- **Voix contre :** 0
- **Absentions :** 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des sociétaires présents ou représentés.

RESOLUTION N°4 : Modalités de paiement de l'intérêt des parts sociales de la Caisse d'Epargne Hauts de France

Le Président Philippe LAMBLIN rappelle qu'il s'agit du versement des intérêts de parts sociales (IPS1) versés par la Caisse d'Epargne Hauts de France aux Sociétés Locales d'Epargne (soit un versement intragroupe qui n'est pas impacté par la préconisation de la Banque Centrale Européenne) contrairement aux IPS 2 qui sera présentée dans la résolution suivante.

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, décide de procéder à la rémunération de l'intérêt des parts sociales de la Caisse d'Epargne Hauts de France sous la forme d'un versement en numéraire aux sociétaires intervenant au plus tard le 21 Mai 2021.

- **Voix pour :** 49 612 418
- **Voix contre :** 0
- **Absentions :** 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des sociétaires présents ou représentés.

RESOLUTION N° 5 : Niveau de rémunération des parts sociales des Sociétés Locales d'Epargne

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, décide de fixer le niveau de rémunération des parts sociales émises par les Sociétés Locales d'Epargne affiliées à la Caisse d'Epargne Hauts de France 1.35%, conformément à l'article L.512-92 alinéa 5 du Code monétaire et financier ».

- **Voix pour :** 49 612 418
- **Voix contre :** 0
- **Absentions :** 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des sociétaires présents ou représentés.

RESOLUTION N° 6 : INDEMNITES COMPENSATRICES

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Orientation et de Surveillance, décide en application de l'article 6 de la loi du 10 septembre 1947 de fixer le montant global des indemnités compensatrices du temps consacré à l'administration de la coopérative par les membres et le Président du Conseil d'Orientation et de surveillance à 482 000 euros pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

- **Voix pour :** 49 612 418
- **Voix contre :** 0
- **Absentions :** 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des sociétaires présents ou représentés.

RESOLUTION N° 7 : APPROBATION DES CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires Aux Comptes sur les conventions réglementées, approuve, successivement, chacune des conventions qui y sont mentionnées.

- **Voix pour :** 49 612 418
- **Voix contre :** 0
- **Absentions :** 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des sociétaires présents ou représentés.

RESOLUTION N° 8 : NOMINATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'Assemblée Générale prend acte de la fin du mandat, à l'issue de la présente Assemblée Générale des Commissaires aux Comptes.

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Orientation et de Surveillance conforme à la recommandation et à la préférence exprimées par le Comité d'Audit sur le choix des Commissaires aux Comptes, nomme :

En qualité de Commissaires aux comptes titulaires :

- Le Cabinet KPMG AUDIT FSI (Monsieur Xavier DE CONINCK),
- Le Cabinet Deloitte & Associés (Madame Charlotte VANDEPUTTE).

Les Commissaires aux Comptes sont nommés pour six exercices, leur mandat prendra donc fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

- **Voix pour :** 49 612 418
- **Voix contre :** 0
- **Absentions :** 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des sociétaires présents ou représentés.

RESOLUTIONS N° 9 A 23 : Nomination des Membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance

Le Président Philippe LAMBIN rappelle les règles issues du Règlement d'Administration Intérieure.

Article 1.1 : Attribution des sièges réservés de droit

Un siège réservé est attribué à chaque SLE représentant au moins 6% des droits de vote en assemblée générale de la Caisse d'Epargne Hauts de France, dans la limite du nombre de sièges attribués aux SLE, dans l'ordre décroissant des droits de vote.

Appelée à désigner prioritairement les sièges réservés, l'assemblée examine les candidatures présentées par le Conseil d'administration de la SLE, selon l'ordre de priorité de présentation fixé par la SLE,

Si le nombre de sièges à pourvoir est supérieur au nombre de Sociétés Locales d'Épargne, les sièges restant à pourvoir, après attribution d'un siège pour chaque Société Locale d'Épargne, sont réservés aux Sociétés Locales d'Épargne disposant du nombre le plus important de droits de vote, prises par ordre décroissant.

Article 1.5 : Ordre de priorité de présentation des candidats

Il appartient au Conseil d'Administration de chaque Société Locale d'Épargne de présenter deux candidats (au moins un candidat de chaque sexe pour un siège à pourvoir lui revenant), en fixant un ordre de priorité de présentation des candidats selon lequel ils seront présentés aux suffrages de l'Assemblée.

Si le nombre de candidats pour un même siège est supérieur à deux, l'ordre de priorité des présentations est établi en assurant une stricte alternance entre les candidats de chaque sexe.

Les règles du Règlement d'Administration Intérieure destinées à favoriser la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'Orientation et de Surveillance s'appliquent aux candidats personnes physiques ou représentants permanents de personnes morales candidates (par exemple, si la SLE est candidate) : si le nombre de candidats est supérieur à deux, l'ordre de présentation des candidats est établi en assurant une stricte alternance entre les candidats de chaque sexe, conformément au RAI.

Il rappelle que l'ensemble des catégories de membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance, à l'exception des membres représentants les salariés en vertu de l'article L. 225-79-2 du code de commerce, sont pris en compte dans la proportion des membres de chaque sexe ne pouvant être inférieure à 40 %.

Il ajoute que toute élection ou cooptation intervenue n'ayant pas pour effet de remédier à l'irrégularité de la composition du COS est nulle. Pour mémoire, il convient donc que le Conseil d'Orientation et de Surveillance comprenne au moins 7 membres du COS de chaque sexe sur 17 membres.

Le Président Philippe LAMBLIN précise qu'ont été élu(e)s dans le cadre des élections organisées en Février et Mars 2021, 4 Membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance représentants des :

- Collectivités Territoriales et EPCI : Monsieur Sylvain ROBERT
- Salariés Sociétaires : Monsieur Laurent LECLERCQ
- Salariés : Madame Delphine POIX et Monsieur Patrice DUVAUCHELLE

Il précise qu'en application de ces règles, 15 sièges ont été attribués aux Sociétés Locales d'Épargne :

SLE	Sièges réservés		Siège libres	
	Candidat n° 1	Candidat n° 2	Candidat n° 1	Candidat n° 2
Flandre Métropoles (8,75%)	Philippe LAMBLIN	Christine BEUN	-	-
Amiens Somme Est (7,27%)	Mathilde ROY	Alain HERRENG	-	-
Valenciennes Sambre Avesnois (7,24%)	Pascal DEGRELLE	Sabine DRUART	-	-
Arras Lens Liévin (6,76%)	Jérôme DARRAS	Rachel MONTEIRO	-	-
Saint Omer Calais (5,61%)			Stéphane POTTEZ	Véronique FOURNIER
Lille (5,45%)			Dominique RAMAN	Paul-Henry BINAULD
Pays d'Opale (5,27%)			Laurence LEDOUX	Jean-Marc DETREZ
Douais Cambrésis (5,19%)			José DE SOUSA	Karine IASONI
Hauts de l'Aisne (5,04%)			Jean-Claude JOSINSKI	Aude GIRONDE
Compiègne les Deux Vallées (5,07%)			Nathalie PISCHEDDA	François VANDELDELDE
Haute Deûle (4,68%)			Ludovic CANON	Faizaz BELLAHCENE
Béthune Bruay (4,61%)			Xavier VERACX	Christelle OUMEDJKANE
Aisne Champenoise (4,50%)			Marie-Thérèse PIEKACZ	Olivier JACOB
Pays du Beauvaisis (4,37%)			Didier PIGNAT	Catherine CROIZE
Valois sud Oise (3,92%)			Marc DELASSUS	Guénaëlle BLANCHARD

Le Président Philippe LAMBLIN souligne qu'à l'issue des Conseils d'Administration des Sociétés Locales d'Épargne réunis en Janvier 2021, il apparaît un déséquilibre entre les candidats de chaque sexe à savoir 5 femmes pour 10 hommes. Il ajoute que cette situation a été partagée avec les Présidents des Sociétés Locales d'Épargne et propose de mettre aux voix les différentes résolutions.

Monsieur Laurent ROUBIN précise que compte tenu de cette situation, les votes ne concerneront pas uniquement les candidats de rang n° 1 et qu'il vous appartiendra de désigner deux candidats de rang n° 2. En effet, il ajoute que le vote des candidatures de rang n°1 impliquerait une absence de parité du Conseil d'Orientation et de Surveillance et donc la nullité des délibérations.

RESOLUTION N° 9 : Nomination des Membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance au titre de sièges réservés

Siège réservé à la Société Locale d'Epargne Flandre Métropoles

- Rang n° 1 : Philippe LAMBLIN
- Rang n° 2 : Christine BEUN

L'Assemblée Générale prend acte de la fin du mandat, à l'issue de la présente Assemblée Générale des membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance.

L'Assemblée Générale nomme, **Monsieur Philippe LAMBLIN** au titre du siège réservé à la Société Locale d'Epargne Flandre Métropoles, membre du Conseil d'Orientation et de Surveillance, pour une durée de six ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2026.

- **Voix pour :** 49 612 418
- **Voix contre :** 0
- **Absentions :** 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des sociétaires présents ou représentés.

RESOLUTION N° 10 : Nomination des Membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance au titre de sièges réservés

Siège réservé à la Société Locale d'Epargne Amiens Somme Est

- Rang n° 1 : Mathilde ROY
- Rang n° 2 : Alain HERRENG

L'Assemblée Générale prend acte de la fin du mandat, à l'issue de la présente Assemblée Générale des membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance.

L'Assemblée Générale nomme, **Madame Mathilde ROY** au titre du siège réservé à la **Société Locale d'Epargne Amiens Somme Est**, membre du Conseil d'Orientation et de Surveillance, pour une durée de six ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2026.

- **Voix pour :** 49 612 418
- **Voix contre :** 0
- **Absentions :** 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des sociétaires présents ou représentés.

RESOLUTION N° 11 : Nomination des Membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance au titre de sièges réservés

Siège réservé à la Société Locale d'Epargne Valenciennes Sambre Avesnois :

- Rang n° 1 : Pascal DEGRELLE
- Rang n° 2 : Sabine DRUART

- **Voix pour :** 49 612 418
- **Voix contre :** 0
- **Absentions :** 0

L'Assemblée Générale prend acte de la fin du mandat, à l'issue de la présente Assemblée Générale des membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance.

L'Assemblée Générale nomme, **Monsieur Pascal DEGRELLE** au titre du siège réservé à la **Société Locale d'Epargne Valenciennes Sambre Avesnois**, membre du Conseil d'Orientation et de Surveillance, pour une durée de six ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des sociétaires présents ou représentés.

RESOLUTION N° 12 : Nomination des Membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance au titre de sièges réservés

Monsieur Jérôme DARRAS précise qu'il se porte candidat puisque nommé par les Membres du Conseil d'Administration de la Société Locale d'Epargne Arras Lens Liévin. Il ajoute qu'il comprend la difficulté à respecter l'équilibre de parité mais souhaite maintenir sa candidature.

Siège réservé à la Société Locale d'Epargne Arras Lens Liévin :

- Rang n° 1 : Jérôme DARRAS
- Rang n° 2 : Rachel MONTEIRO

L'Assemblée Générale prend acte de la fin du mandat, à l'issue de la présente Assemblée Générale des membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance.

L'Assemblée Générale nomme, **Monsieur Jérôme DARRAS** au titre du siège réservé à la **Société Locale d'Epargne Arras Lens Liévin**, membre du Conseil d'Orientation et de Surveillance, pour une durée de six ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2026.

- **Voix pour :** 5 568 078
- **Voix contre :** 44 044 340
- **Absentions :** 0

Cette résolution n'ayant pas obtenue la majorité des voix des sociétaires présents ou représentés, la candidature de rang n° 2 est mise aux voix

L'Assemblée Générale prend acte de la fin du mandat, à l'issue de la présente Assemblée Générale des membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance.

L'Assemblée Générale nomme, **Madame Rachel MONTEIRO** au titre du siège réservé à la **Société Locale d'Epargne Arras Lens Liévin**, membre du Conseil d'Orientation et de Surveillance, pour une durée de six ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2026.

- **Voix pour :** 46 230 483
- **Voix contre :** 3 381 935
- **Absentions :** 0

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix des sociétaires présents ou représentés.

RESOLUTION N° 13 : Nomination des Membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance au titre de sièges libres

Siège libre à la Société Locale d'Epargne Saint Omer Calais :

- Rang n° 1 : Stéphane POTTEZ
- Rang n° 2 : Véronique FOURNIER

L'Assemblée Générale prend acte de la fin du mandat, à l'issue de la présente Assemblée Générale des membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance.

L'Assemblée Générale nomme, **Monsieur Stéphane POTTEZ** au titre du siège libre à la **Société Locale d'Epargne Saint Omer Calais**, membre du Conseil d'Orientation et de Surveillance, pour une durée de six ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2026.

- Voix pour : 49 612 418
- Voix contre : 0
- Absentions : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des sociétaires présents ou représentés.

RESOLUTION N° 14 : Nomination des Membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance au titre de sièges libres

Siège libre à la Société Locale d'Epargne Lille

- Rang n° 1 : Dominique RAMAN
- Rang n° 2 : Paul-Henry BINAULD

L'Assemblée Générale prend acte de la fin du mandat, à l'issue de la présente Assemblée Générale des membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance.

L'Assemblée Générale nomme, **Madame Dominique RAMAN** au titre du siège libre à la **Société Locale d'Epargne Lille**, membre du Conseil d'Orientation et de Surveillance, pour une durée de six ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2026.

- Voix pour : 49 612 418
- Voix contre : 0
- Absentions : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des sociétaires présents ou représentés.

RESOLUTION N° 15 : Nomination des Membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance au titre de sièges libres

Siège libre à la Société Locale d'Epargne Pays d'Opale

- Rang n° 1 : Laurence LEDOUX
- Rang n° 2 : Jean-Marc DETREZ

L'Assemblée Générale prend acte de la fin du mandat, à l'issue de la présente Assemblée Générale des membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance.

L'Assemblée Générale nomme, **Madame Laurence LEDOUX** au titre du siège libre à la **Société Locale d'Epargne Pays d'Opale**, membre du Conseil d'Orientation et de Surveillance, pour une durée de six ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2026.

- Voix pour : 49 612 418
- Voix contre : 0
- Absentions : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des sociétaires présents ou représentés.

RESOLUTION N° 16 : Nomination des Membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance au titre de sièges libres

Siège libre à la Société Locale d'Epargne Douaisis Cambrésis

- Rang n° 1 : José DE SOUSA
- Rang n° 2 : Karine IASONI

L'Assemblée Générale prend acte de la fin du mandat, à l'issue de la présente Assemblée Générale des membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance.

L'Assemblée Générale nomme, **Monsieur José DE SOUSA** au titre du siège libre à la **Société Locale d'Epargne Douaisis Cambrésis**, membre du Conseil d'Orientation et de Surveillance, pour une durée de six ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2026.

- **Voix pour :** 8 165 553
- **Voix contre :** 41 446 865
- **Absentions :** 0

Cette résolution n'ayant pas obtenue la majorité des voix des sociétaires présents ou représentés, la candidature de rang n° 2 est mise aux voix

L'Assemblée Générale prend acte de la fin du mandat, à l'issue de la présente Assemblée Générale des membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance.

L'Assemblée Générale nomme, **Madame Karine IASONI** au titre du siège libre à la **Société Locale d'Epargne Douaisis Cambrésis**, membre du Conseil d'Orientation et de Surveillance, pour une durée de six ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2026.

- **Voix pour :** 49 612 418
- **Voix contre :** 0
- **Absentions :** 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des sociétaires présents ou représentés.

RESOLUTION N° 17 : Nomination des Membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance au titre de sièges libres

Siège libre à la Société Locale d'Epargne Hauts de l'Aisne :

- Rang n° 1 : Jean-Claude JOSINSKI
- Rang n° 2 : Aude GIRONDE

L'Assemblée Générale prend acte de la fin du mandat, à l'issue de la présente Assemblée Générale des membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance.

L'Assemblée Générale nomme, **Monsieur Jean-Claude JOSINSKI** au titre du siège libre à la **Société Locale d'Epargne Hauts de l'Aisne**, membre du Conseil d'Orientation et de Surveillance, pour une durée de six ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2026.

- **Voix pour :** 49 612 418
- **Voix contre :** 0
- **Absentions :** 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des sociétaires présents ou représentés.

RESOLUTION N° 18 : Nomination des Membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance au titre de sièges libres

Siège libre à la Société Locale d'Epargne Compiègne Les Deux Vallées :

- Rang n° 1 : Nathalie PISCHEDDA
- Rang n° 2 : François VANDEVELDE

L'Assemblée Générale prend acte de la fin du mandat, à l'issue de la présente Assemblée Générale des membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance.

L'Assemblée Générale nomme, **Madame Nathalie PISCHEDDA** au titre du siège libre à la **Société Locale d'Epargne Compiègne les Deux Vallées**, membre du Conseil d'Orientation et de Surveillance, pour une durée de six ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2026.

- Voix pour : 49 612 418
- Voix contre : 0
- Absentions : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des sociétaires présents ou représentés.

RESOLUTION N° 19 : Nomination des Membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance au titre de sièges libres

Siège libre à la Société Locale d'Epargne Haute Deûle :

- Rang n° 1 : Ludovic CANON
- Rang n° 2 : Faïzaz BELLAHCENE

L'Assemblée Générale prend acte de la fin du mandat, à l'issue de la présente Assemblée Générale des membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance.

L'Assemblée Générale nomme, **Monsieur Ludovic CANON** au titre du siège libre à la Société **Locale d'Epargne Haute Deûle**, membre du Conseil d'Orientation et de Surveillance, pour une durée de six ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2026.

- Voix pour : 49 612 418
- Voix contre : 0
- Absentions : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des sociétaires présents ou représentés.

RESOLUTION N° 20 : Nomination des Membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance au titre de sièges libres

Siège libre à la Société Locale d'Epargne Béthune Bruay :

- Rang n° 1 : Xavier VERACX
- Rang n° 2 : Christelle OUMEDJKANE

L'Assemblée Générale prend acte de la fin du mandat, à l'issue de la présente Assemblée Générale des membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance.

L'Assemblée Générale nomme, **Monsieur Xavier VERACX** au titre du siège libre à la **Société Locale d'Epargne Béthune BRUAY**, membre du Conseil d'Orientation et de Surveillance, pour une durée de six ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2026.

- Voix pour : 49 612 418
- Voix contre : 0
- Absentions : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des sociétaires présents ou représentés.

RESOLUTION N° 21 : Nomination des Membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance au titre de sièges libres

Siège libre à la Société Locale d'Epargne Aisne Champenoise :

- Rang n° 1 : Marie-Thérèse PIEKACZ
- Rang n° 2 : Olivier JACOB

L'Assemblée Générale prend acte de la fin du mandat, à l'issue de la présente Assemblée Générale des membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance.

L'Assemblée Générale nomme, **Madame Marie-Thérèse PIEKACZ** au titre du siège libre à la **Société Locale d'Épargne Aisne Champenoise**, membre du Conseil d'Orientation et de Surveillance, pour une durée de six ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2026.

- **Voix pour :** 49 612 418
- **Voix contre :** 0
- **Absentions :** 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des sociétaires présents ou représentés.

RESOLUTION N° 22 : Nomination des Membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance au titre de sièges libres

Siège libre à la Société Locale d'Épargne Pays du Beauvaisis :

- Rang n° 1 : Didier PIGNAT
- Rang n° 2 : Catherine CROIZE

L'Assemblée Générale prend acte de la fin du mandat, à l'issue de la présente Assemblée Générale des membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance.

L'Assemblée Générale nomme, **Monsieur Didier PIGNAT** au titre du siège libre à la **Société Locale d'Épargne Pays du Beauvaisis**, membre du Conseil d'Orientation et de Surveillance, pour une durée de six ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2026.

- **Voix pour :** 49 612 418
- **Voix contre :** 0
- **Absentions :** 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des sociétaires présents ou représentés.

RESOLUTION N° 23 : Nomination des Membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance au titre de sièges libres

Siège libre à la Société Locale d'Épargne Valois Sud Oise :

- Rang n° 1 : Marc DELASSUS
- Rang n° 2 : Guénaëlle BLANCHARD

L'Assemblée Générale prend acte de la fin du mandat, à l'issue de la présente Assemblée Générale des membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance.

L'Assemblée Générale nomme, **Monsieur Marc DELASSUS** au titre du siège libre à la **Société Locale d'Épargne Valois Sud Oise**, membre du Conseil d'Orientation et de Surveillance, pour une durée de six ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2026.

- **Voix pour :** 49 612 418
- **Voix contre :** 0
- **Absentions :** 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des sociétaires présents ou représentés.

RESOLUTION N° 24 : Consultation sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées aux dirigeants et catégories de personnel visés à l'article L511-71 du Code Monétaire et Financier, durant l'exercice clos au 31 décembre 2020

Le Président Philippe LAMBLIN rappelle que l'Assemblée Générale doit être consultée sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées, durant l'exercice écoulé, aux dirigeants responsables et aux catégories de personnels dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise ou du groupe (preneurs de risques, personne exerçant une fonction de contrôle, administrateurs et salariés qui, au vu de leurs revenus globaux, se trouvent dans la même tranche de rémunération).

« L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, émet un avis favorable sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice clos le 31 décembre 2020 aux catégories de personnel visées à l'article L511-71 du Code Monétaire et Financier, s'élevant à 5 536 431.52 euros ».

69 personnes sont ainsi concernées dont les Membres du Conseil.

- **Voix pour :** 49 612 418
- **Voix contre :** 0
- **Absentions :** 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des sociétaires présents ou représentés.

RESOLUTION N° 25 : Pouvoirs pour effectuer les formalités

« L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant les présentes décisions, à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises ».

- **Voix pour :** 49 612 418
- **Voix contre :** 0
- **Absentions :** 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des sociétaires présents ou représentés.

A l'issue de l'adoption de la dernière résolution, Monsieur Didier PIGNAT prend la parole en précisant avoir entendu l'absence de parité à l'issue des nominations par les Conseils d'Administration des Sociétés Locales d'Epargne réunis en Janvier 2021 des candidatures au Conseil d'Orientaion et de Surveillance. Il s'interroge sur l'identification des Sociétés Locales d'Epargne concernées. Il précise avoir voté pour Monsieur José De Sousa et Monsieur Jérôme DARRAS au cours de ce scrutin.

Le Président Philippe LAMBLIN répond que la loi impose une proportion de membres de chaque sexe au sein du Conseil d'Orientaion et de Surveillance ne pouvant être inférieure à 40%. Il ajoute que ce sujet de parité a fait l'objet d'échanges et de discussions avec les Sociétés Locales d'Epargne concernées depuis plusieurs mois. Il précise également que le choix fait ce jour par les Présidentes et Présidents des Sociétés Locales d'Epargne concerne un choix de représentation de ces Sociétés Locales d'Epargne tel que mis aux voix en séance.

Monsieur Philippe BAILLY rappelle que le choix effectué par les Conseils d'Administration des Sociétés Locales d'Epargne en Janvier 2021 de désigner deux candidats de chaque sexe en rang n° 1 et n°2 permet de pallier d'éventuelles situations d'absence de parité.

Monsieur Laurent ROUBIN rappelle la condition absolue de parité. Il ajoute que l'application de cette loi qui va dans le sens de la Société, s'effectue dans un cadre de gouvernance élective. Il précise que les derniers paramètres ont été connus mi-mars avec les élections des représentants des Collectivités Territoriales et des salariés sociétaires. Il ajoute qu'in fine la souplesse émane des binômes proposés par les Conseils d'Administration des Sociétés Locales d'Epargne soumis aux vote des Président(e) des Sociétés Locales d'Epargne. Il leur appartient de veiller à respecter les conditions de parité.

Le Président Philippe LAMBLIN clôture l'Assemblée Générale à 16h45 et remercie l'ensemble des Président(e)s et Vice-Président(e)s présent(e)s.

Le Président Philippe LAMBLIN invite les candidat(e)s élu(e) à l'Assemblée Générale à le rejoindre à la première réunion du Conseil d'Orientaion et Surveillance en visioconférence via le lien TEAMS envoyé le 7 Avril 2021.

Il donne également rendez-vous aux Président(e)s des Sociétés Locales d'Epargne à l'issue de la première réunion du Conseil d'Orientation et de Surveillance nouvelle mandature pour la seconde Assemblée Générale Ordinaire également en visioconférence qui portera sur la nomination des Censeurs statutaires.

De tout ce qui précède ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau.

Lille, le 22 Avril 2021
Procès-verbal certifié conforme
Pour servir et valoir ce que de droit

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'P. Bailly', with a horizontal line extending to the right.

Secrétaire de séance
Philippe BAILLY

CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE HAUTS DE FRANCE

Banque Coopérative

Régie par les articles L.512-85 et suivants du Code monétaire et financier

Société Anonyme à Directoire et à Conseil d'Orientation et de Surveillance

Capital social de 1 000 000 000 euros – RCS LILLE METROPOLE 383 000 692

Siège social : 135 Pont de Flandres - 59777 EURALILLE Cedex

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE DU 25 MARS 2021

.../...

Compte rendu des Comités de Nominations du 25 Mars 2021

« Vu les dispositions des articles L.512-90 et L.512-107 du Code Monétaire et Financier et L.225-59 du Code de Commerce,

Vu l'article 27.3 des statuts de BPCE,

Vu l'article 14 des statuts de la Caisse d'Epargne,

Sur proposition du Comité des Nominations,

Fixe à 5 le nombre de membres de Directoire,

Nomme, à compter du **1^{er} Avril 2021**, **Mme Peggy BRIONE**, Membre du Directoire – sous condition suspensive de l'agrément de BPCE.

Ce mandat lui est confié à compter du **1^{er} Avril** pour la durée du mandat restant à courir (Octobre 2023)

Mme Peggy BRIONE exercera le mandat de membre du Directoire tel qu'il est prévu par les textes légaux et réglementaires régissant les Caisses d'Epargne et par les statuts de la Caisse d'Epargne.

Mme Peggy BRIONE ainsi nommée a déclaré par avance accepter lesdites fonctions si celles-ci venaient à lui être confiées.

Mme Peggy BRIONE a déclaré en outre qu'elle satisfaisait à la limitation requise par la loi en ce qui concerne le cumul des mandats qu'elle peut exercer et qu'elle n'est pas frappée de l'interdiction ou de la déchéance du droit d'administrer une société par application de la législation en vigueur et qu'elle satisfait à la règle de la limite d'âge fixée par l'article 14 des statuts.

En sa qualité de membre du Directoire, Mme Peggy BRIONE, se voit conférer la qualité de Dirigeant effectif au sens de l'article L.511-13 du Code monétaire et financier.

Mme Peggy BRIONE est, en qualité de dirigeant effectif, garant et assume vis-à-vis des autorités de tutelle, et notamment de l'ACPR, la pleine et entière responsabilité des activités suivantes :

- La détermination effective de l'orientation de l'activité de l'établissement (en application des articles L. 511-13 et L. 532-2 du code monétaire et financier),
- L'information comptable et financière (en application des articles L. 571- 4 à L. 571-9 et L. 573-3 à L. 573- 6 du code monétaire et financier),
- Le contrôle interne (en application de l'arrêté du ministre des finances et des comptes publics du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne),
- La détermination des fonds propres (en application du règlement n° 90-02 modifié du Comité de la réglementation bancaire). »

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

.../...

Fait à Lille, le 26 Mars 2021
Pour valoir et servir ce que de droit



Philippe BAILLY
Secrétaire Général

CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PREVOYANCE HAUTS DE FRANCE
Banque Coopérative
Régie par les articles L.512-85 et suivants du Code monétaire et financier
Société Anonyme à Directoire et à Conseil d'Orientation et de Surveillance
Capital social : 1 000 000 000 euros
Siège social : 135 Pont de Flandres-59777 EURALILLE Cedex
RCS Lille Métropole 383 000 692

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 21 AVRIL 2021**

.../...

RESOLUTION N° 8 : NOMINATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'Assemblée Générale prend acte de la fin du mandat, à l'issue de la présente Assemblée Générale des Commissaires aux Comptes, de la société PricewaterhouseCoopers Audit, titulaire, et Mr. Jean Deschryver et la société KPMG SA, suppléants.

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Orientation et de Surveillance conforme à la recommandation et à la préférence exprimées par le Comité d'Audit sur le choix des Commissaires aux Comptes, nomme :

En qualité de Commissaires aux comptes titulaires :

- Le Cabinet KPMG AUDIT FSI (Monsieur Xavier DE CONINCK),
- Le Cabinet Deloitte & Associés (Madame Charlotte VANDEPUTTE).

Les Commissaires aux Comptes sont nommés pour six exercices, leur mandat prendra donc fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

- **Voix pour : 49 612 418**
- **Voix contre : 0**
- **Absentions : 0**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des sociétaires présents ou représentés.

.../...

Fait à Lille, le 22 Avril 2021
Pour valoir et servir ce que de droit
Extrait certifié conforme à l'original



Philippe BAILLY
Secrétaire Général

CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PREVOYANCE HAUTS DE FRANCE
Banque Coopérative
Régie par les articles L.512-85 et suivants du Code monétaire et financier
Société Anonyme à Directoire et à Conseil d'Orientation et de Surveillance
Capital social : 1 000 000 000 euros
Siège social : 135 Pont de Flandres-59777 EURALILLE Cedex
RCS Lille Métropole 383 000 692

EXTRAIT DE DELIBERATION
DU CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE
DU 21 AVRIL 2021

.../...

Le Président prend acte de la tenue ce 21 avril 2021 de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Caisse d'Épargne Hauts de France qui a élu les 15 représentants des Sociétés Locales d'Épargne ainsi que de la constitution du Conseil d'Orientation et de Surveillance et en énonce la composition :

Monsieur Philippe LAMBLIN
Madame Mathilde ROY
Monsieur Pascal DEGRELLE
Madame Rachel MONTEIRO
Monsieur Stéphane POTTEZ
Madame Dominique RAMAN
Madame Laurence LEDOUX
Madame Karine IASONI
Monsieur Jean-Claude JOSINSKI
Madame Nathalie PISCHEDDA
Monsieur Ludovic CANON
Monsieur Xavier VERACX
Madame Marie-Thérèse PIEKACZ
Monsieur Didier PIGNAT
Monsieur Marc DELASSUS

- le représentant des collectivités territoriales et EPCI à fiscalité propre sociétaires : Monsieur Sylvain ROBERT
- le représentant des salariés sociétaires : Monsieur Laurent LECLERCQ
les deux représentants des salariés : Madame Delphine POIX et Monsieur Patrice DUVAUCHELLE

.../...

Le Président rappelle que la nouvelle mandature du Conseil d'Orientation et de Surveillance est d'une durée de 6 ans et qu'il expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire d'approbation des comptes 2026 réunie en Avril 2027.

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance prend acte à compter du 21 avril 2021 de la :
- fin du mandat des membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance échu à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire d'approbation des comptes 2020

- constitution et de la composition du nouveau Conseil d'Orientation et de Surveillance dont le mandat de ses membres expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire d'approbation des comptes 2026.

.../...

1. Election du/de la Président(e) du Conseil d'Orientation et de Surveillance

.../...

Aucune autre candidature n'étant formulée, le Président de séance soumet au vote du Conseil la candidature de Monsieur Philippe LAMBLIN à la présidence du Conseil d'Orientation et de Surveillance.

- Voix contre : 0
- Absentions : 0
- Voix pour : 19

« Monsieur Philippe LAMBLIN est élu à l'unanimité en qualité de Président du Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse d'Epargne Hauts de France, à compter de ce jour et pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2027. »

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

.../...

2. Election des deux Vice-président(e)s du Conseil d'Orientation et de Surveillance

.../...

Aucune autre candidature n'étant formulée, le Président donne la parole à Monsieur Stéphane POTTEZ ainsi qu'à Madame Mathilde ROY pour rappeler leur parcours d'Administrateur de Société Locale d'Epargne et de Membre du Conseil.

Le Président soumet au vote du Conseil la candidature de Monsieur Stéphane POTTEZ et de Madame Mathilde ROY à la Vice-présidence du Conseil d'Orientation et de Surveillance :

« Monsieur Stéphane POTTEZ est élu premier Vice-Président du COS à compter de ce jour et pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2027 et, disposera des pouvoirs énumérés par l'article 26.1 des statuts et par la réglementation en vigueur.»

- Voix contre : 0
- Absentions : 0
- Voix pour : 19

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

.../...

« Madame Mathilde ROY est élue Vice-Présidente du COS à compter de ce jour et pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2027 et, disposera des pouvoirs énumérés par l'article 26.2 des statuts et par la réglementation en vigueur. »

- Voix contre : 0
- Absentions : 0
- Voix pour : 19

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

.../...

6. Nomination des Membres du Comité d'Audit et de son Président

.../...

Le Président soumet au vote l'ensemble de ces candidatures :

« Le Conseil d'Orientation et de Surveillance désigne en qualité de membres du Comité d'Audit:

- **Madame Christine BEUN, sous condition suspensive de sa nomination comme Censeur par la prochaine Assemblée Générale,**
- **Monsieur Marc DELASSUS,**
- **Monsieur Stéphane MAILLET, sous condition suspensive de sa nomination comme Censeur par la prochaine Assemblée Générale,**
- **Madame Marie-Thérèse PIEKACZ,**
- **Monsieur Stéphane POTTEZ.**

Pour la durée de leur mandat de membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance.

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance prend acte, conformément au règlement dudit Comité que le Président du Conseil d'Orientation et de Surveillance, Monsieur Philippe LAMBLIN, est membre de droit du Comité d'Audit.

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance confère à Monsieur Marc DELASSUS la qualité de Président du Comité d'Audit. »

- Voix contre : 0
- Absentions : 0
- Voix pour : 19

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

7. Nomination des Membres du Comité des Risques et de son Président

.../...

Le Président soumet au vote l'ensemble de ces candidatures :

« Le Conseil d'Orientation et de Surveillance désigne en qualité de membres du Comité des Risques:

- **Monsieur Stéphane POTTEZ,**
- **Monsieur Marc DELASSUS,**
- **Madame Dominique RAMAN,**
- **Madame Corinne WISNIEWSKI, sous conditions suspensive de sa nomination comme Censeur par la prochaine Assemblée Générale,**
- **Monsieur Didier PIGNAT.**

Pour la durée de leur mandat de membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance.

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance prend acte, conformément au règlement dudit Comité que le Président du Conseil d'Orientation et de Surveillance, Monsieur Philippe LAMBLIN, est membre de droit du Comité des Risques.

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance confère à Monsieur Stéphane POTTEZ la qualité de Président du Comité des Risques. »

- Voix contre : 0
- Absentions : 0
- Voix pour : 19

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

8. Nominations des membres du Comité des Rémunérations et de son Président

.../...

Le Président soumet au vote l'ensemble de ces candidatures :

« Le Conseil d'Orientation et de Surveillance désigne en qualité de membres du Comité des Rémunérations :

- *Madame Mathilde ROY,*
- *Madame Nathalie PISCHEDDA,*
- *Monsieur Ludovic CANON,*
- *Monsieur Alain HERRENG, sous conditions suspensive de sa nomination comme Censeur par la prochaine Assemblée Générale,*
- *Madame Delphine POIX, Représentant des salariés.*

Pour la durée de leur mandat de membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance.

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance prend acte, conformément au règlement dudit Comité que le Président du Conseil d'Orientation et de Surveillance, Monsieur Philippe LAMBLIN, est membre de droit du Comité des Rémunérations.

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance confère à Monsieur Philippe LAMBLIN la qualité de Président du Comité des Rémunérations. »

- Voix contre : 0
- Absentions : 0
- Voix pour : 19

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

9. Nomination des Membres du Comité des Nominations et de son Président

.../...

Le Président soumet au vote l'ensemble de ces candidatures :

« Le Conseil d’Orientation et de Surveillance désigne en qualité de membres du Comité des Nominations:

- **Madame Mathilde ROY,**
- **Madame Laurence LEDOUX,**
- **Monsieur Pascal DEGRELLE,**
- **Monsieur Jean-Claude JOSINSKI,**
- **Madame ASTRID MAUDUIT, sous conditions suspensive de sa nomination comme Censeur par la prochaine Assemblée Générale.**

Pour la durée de leur mandat de membres du Conseil d’Orientation et de Surveillance.

Le Conseil d’Orientation et de Surveillance prend acte, conformément au règlement dudit Comité que le Président du Conseil d’Orientation et de Surveillance, Monsieur Philippe LAMBLIN, est membre de droit du Comité des Nominations.

Le Conseil d’Orientation et de Surveillance confère à Monsieur Philippe LAMBLIN la qualité de Président du Comité des Nominations. »

- **Voix contre : 0**
- **Absentions : 0**
- **Voix pour : 19**

Cette délibération est approuvée à l’unanimité des membres présents et représentés.

10. Nomination des Membres du Comité RSE et de son Président

.../...

Le Président soumet au vote l’ensemble de ces candidatures :

« Le Conseil d’Orientation et de Surveillance désigne en qualité de membres du Comité RSE :

- **Madame Mathilde ROY,**
- **Monsieur Pascal DEGRELLE,**
- **Madame Dominique RAMAN,**
- **Monsieur Philippe LAMBLIN.**

Pour la durée de leur mandat de membres du Conseil d’Orientation et de Surveillance.

Le Conseil d’Orientation et de Surveillance confère à Madame Mathilde ROY la qualité de Présidente du Comité RSE. »

- **Voix contre : 0**
- **Absentions : 0**
- **Voix pour : 19**

Cette délibération est approuvée à l’unanimité des membres présents et représentés.

.../...

Fait à Lille, le 28 Avril 2021

Pour valoir et servir ce que de droit
Extrait certifié conforme à l'original

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'PB' with a long horizontal stroke extending to the right.

Philippe BAILLY
Secrétaire Général